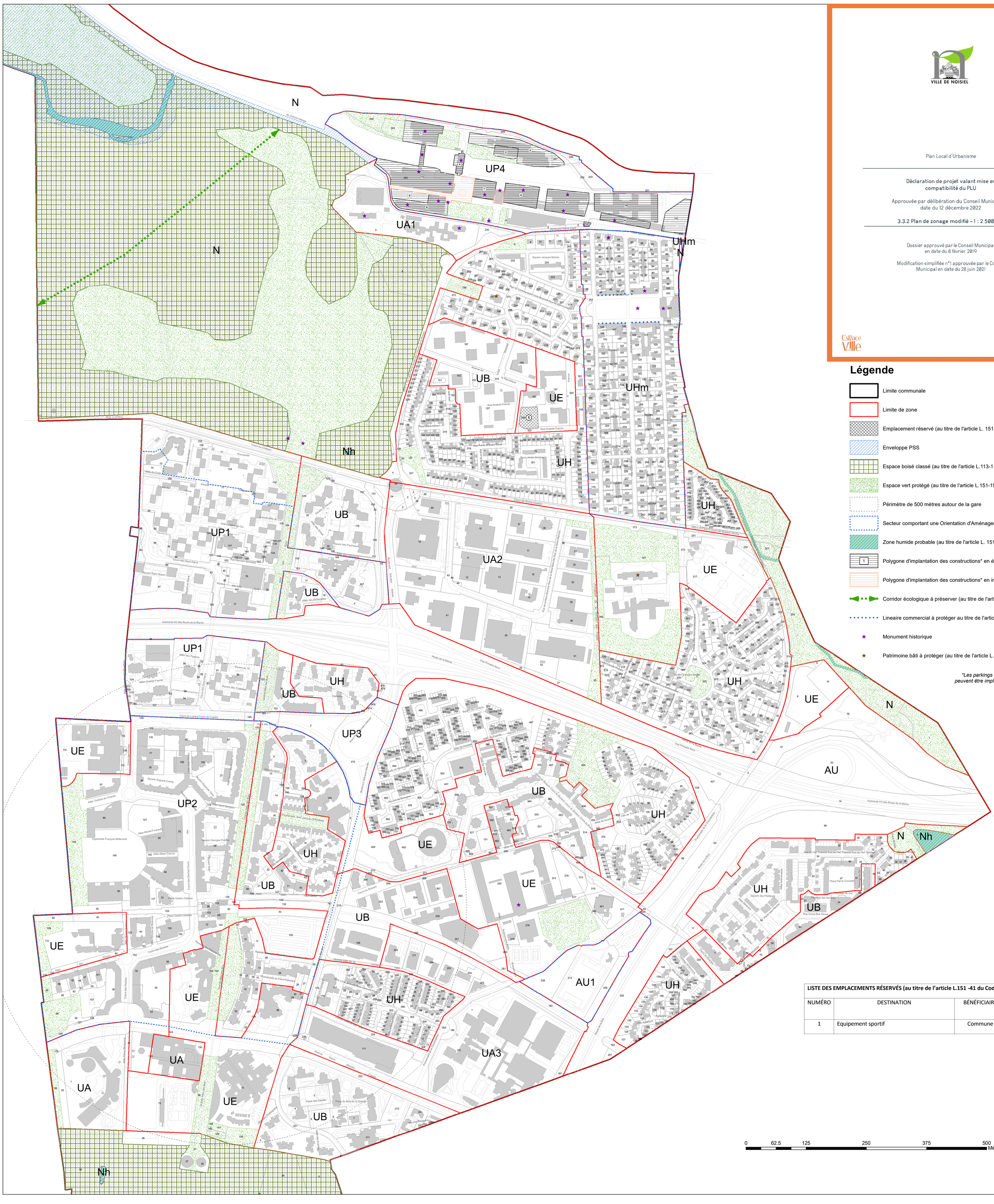

VILLE DE NOISIEL

Plan Local d'Urbanisme

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

Approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022

3.3.2 Plan de zonage modifié – 1 : 2 500ème

Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du 8 février 2019

Modification simplifiée n°1 approuvée par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2021

EsPace Ville

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme)
- Enveloppe PSS
- Espace boisé classé (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre de 500 mètres autour de la gare
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide probable (au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Polygone d'implantation des constructions* en élévation et en infrastructure
- Polygone d'implantation des constructions* en infrastructure
- Corridor écologique à préserver (au titre de l'article L.151-23 du Code l'urbanisme)
- Lineaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Monument historique
- Patrimoine bâti à protéger (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme)

**Les parkings et infrastructures techniques peuvent être implantés en dehors des polygones*

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (au titre de l'article L.151 -41 du Code de l'urbanisme)

NUMÉRO	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE *approchée*
1	Equipement sportif	Commune	1650 m²

0 62.5 125 250 375 500 Mètres

N